

DOSSIER DE PRESSE EPIDE

I. Présentation de l'établissement

II. Le bilan 2010

CONTACTS PRESSE EPIDE :

Nathalie MOUILLET - Directrice du Marketing et de la Communication

☎ : 01 49 65 28 15 / 06 72 66 70 88

✉ : nathalie.mouillet@epide.fr

Mélanie MONNERET - Chargée de communication et de relations publiques

☎ : 01 49 65 28 18 / 06 82 94 90 11

✉ : melanie.monneret@epide.fr

Site Internet : www.epide.fr



À travers sa mission, **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi**, l'EPIDE est **un dispositif de lutte contre le chômage et de prévention de la délinquance**. En permettant aux jeunes de trouver leur place dans le corps social, l'action de l'établissement contribue à la paix sociale et à la cohésion nationale.

I. PRÉSENTATION DE L'EPIDE

L'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense)

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est en charge du dispositif « Défense, 2^{ème} chance ».

Cet établissement public administratif (EPA) est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville.

Dirigé par Charles de Batz de Trenquelléon (DG), l'EPIDE a pour mission **d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté**, en risque de marginalisation et **volontaires** au terme d'un projet éducatif global. Il s'agit de favoriser leur entrée dans la vie active en leur proposant un parcours adapté, la formation dispensée contribuant à une insertion durable.

1) Les centres EPIDE

Fin 2005 : 3 centres ouverts.

Fin 2006 : 13 centres ouverts.

Aujourd'hui, 20 centres EPIDE qui comptent plus de 2500 places offertes :

- Aux jeunes filles comme aux jeunes gens ;
- Fonctionnant sur le principe de l'internat ;
- Avec une discipline et un règlement intérieur stricts ;
- Où le port de tenues uniformes est obligatoire pour éliminer toute discrimination sociale ;
- Avec des formations à effectifs réduits (15 élèves en moyenne) ce qui permet de donner les meilleures chances de réussite au projet pédagogique ;
- Où la formation comme l'internat sont totalement gratuits.

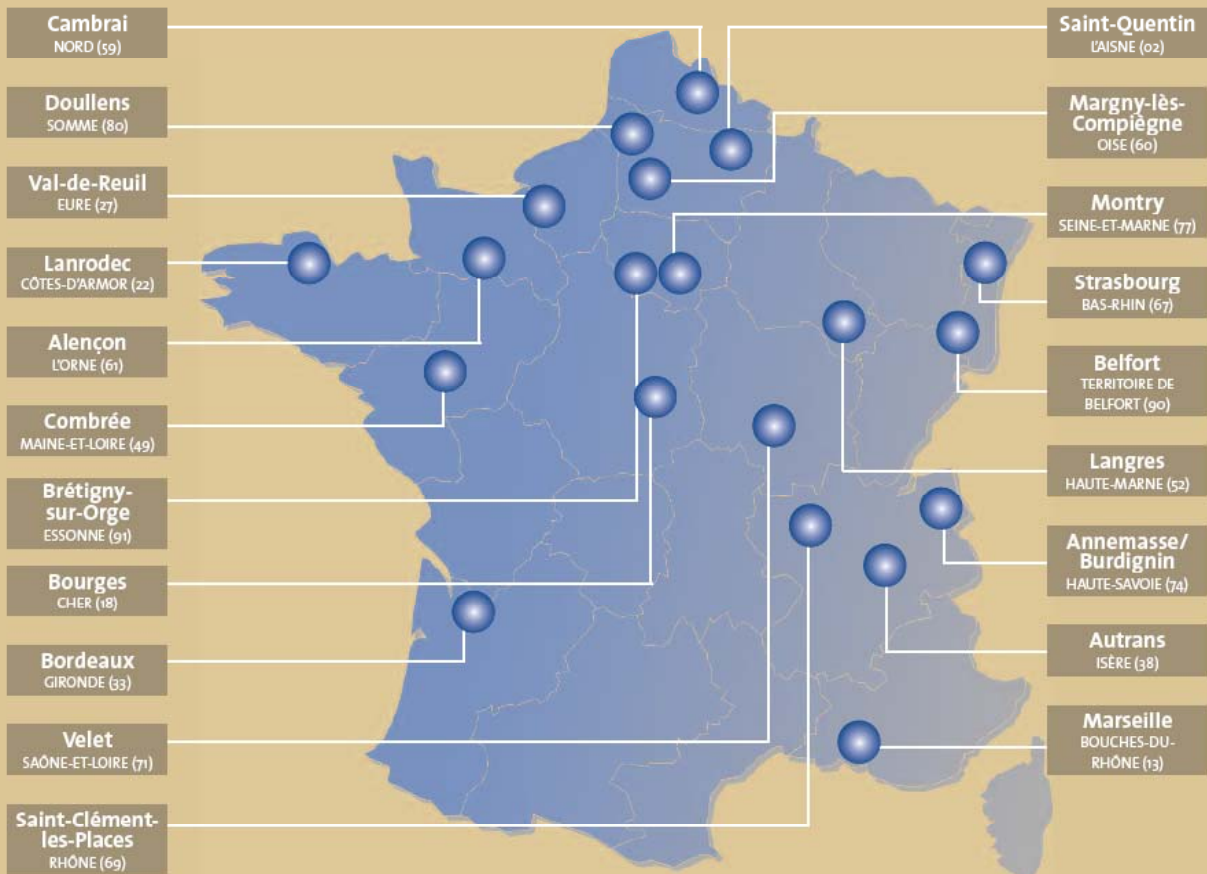
Les 20 centres EPIDE sont répartis sur toute la France :

- Montry en Seine-et-Marne (77) ouvert en septembre 2005
- Velet en Saône-et-Loire (71) en novembre 2005
- Doullens dans la Somme (80) en avril 2006
- Saint-Clément-les-Places dans le Rhône (69) en juin 2006
- Val-de-Reuil dans l'Eure (27) en juin 2006

- Alençon dans l'Orne (61) en octobre 2006
- Annemasse/Burdignin en Haute-Savoie (74) en novembre 2006
- Lanrodec dans les Côtes-d'Armor (22) en décembre 2006
- Combrée dans le Maine-et-Loire (49) en janvier 2007
- Langres en Haute-Marne (52) en janvier 2007
- Belfort sur le Territoire de Belfort (90) en février 2007
- Autrans en Isère (38) en février 2007
- Strasbourg dans le Bas-Rhin (67) en mars 2007
- Bordeaux en Gironde (33) en avril 2007
- Marseille dans les Bouches-du-Rhône (13) en juin 2007
- Margny-lès-Compiègne dans l'Oise (60) en juin 2007
- Bourges dans le Cher (18) en juin 2008
- Saint-Quentin dans l'Aisne (02) en septembre 2008
- Cambrai dans le Nord (59) en novembre 2008
- Brétigny-sur-Orge en Essonne (91) en août 2011

Les 20 centres EPIDE en France

Coordonnées complètes sur www.epide.fr / rubrique "centres"



Un programme pédagogique complet, individualisé et très encadré...

Il s'agit d'un parcours complet incluant un accompagnement personnalisé pour permettre au jeune de retrouver ses repères, de construire et de s'approprier son projet professionnel tout en acquérant les qualités comportementales et les compétences répondant aux attentes des entreprises. La durée (**12 mois pour plus de 80% des jeunes**) ainsi que l'internat s'avèrent nécessaires pour obtenir des résultats efficaces sur ce public fragile.

Le programme dispensé dans les centres EPIDE comprend 3 modules :

- **une formation générale avec une remise à niveau des fondamentaux scolaires**, l'enseignement étant adapté aux besoins de chaque élève. L'objectif est de faire acquérir aux volontaires le niveau du certificat de formation générale (CFG) qui correspond à l'ancien « certificat d'études » et une attestation d'initiation à l'informatique et à la navigation sur Internet (PCIE) ;
- **une éducation civique et comportementale** avec un travail en profondeur sur le savoir-être conjuguant théorie (instruction civique notamment) et mise en application quotidienne. Ce module inclut également une formation aux premiers secours et une formation à la sécurité routière. Les jeunes obtiennent ainsi leur PSC 1 (anciennement AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours) et leur attestation de sécurité routière (ASR). Les volontaires se préparent également à l'épreuve théorique du permis de conduire (code de la route) et l'EPIDE participe financièrement, aux côtés du jeune, au financement du permis de conduire.
- **La mise en œuvre d'un projet professionnel** devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'activités en tension tels que : hôtellerie, restauration, services d'aide à la personne, services aux entreprises, BTP, transport et logistique...

S'y ajoutent une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi qu'un apprentissage du respect de l'autorité.

Enfin, une large part est donnée au sport dont la pratique régulière permet de contribuer non seulement à l'amélioration de la forme physique, au développement de la cohésion de groupe et à l'esprit d'équipe, mais également à la ré-acquisition de règles de vie en société.

La préformation professionnelle, conduite en partenariat avec les entreprises et les structures implantées localement à proximité d'un centre, doit permettre l'apprentissage d'un métier et offrir aux jeunes la possibilité :

- soit de poursuivre leur apprentissage dans une filière de formation classique à l'issue de leur parcours au sein d'un centre ;
- soit de les aider à trouver un emploi : CDI, CDD égal ou supérieur à 6 mois, Intérim égal ou supérieur à 6 mois, contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Le personnel des centres EPIDE...

Les centres sont des établissements civils et non militaires. Chaque centre a un directeur et dispose du personnel administratif, pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Le personnel pédagogique et d'encadrement est d'origine multiple et se compose :

- d'enseignants ;
- de cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique qui participent également au module de formation générale, parmi lesquels se trouvent d'anciens militaires et des éducateurs, tous devant disposer d'une expérience en matière d'encadrement des jeunes, d'une forte disponibilité et d'une capacité d'investissement personnel importante ;
- d'une équipe en charge de l'insertion professionnelle qui accompagne le jeune dans la définition et la validation de son projet professionnel en liaison avec les structures et entreprises partenaires du centre.

Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet, les personnels des centres EPIDE reçoivent en interne une formation spécifique initiale complétée par des stages réguliers afin de disposer d'une bonne connaissance de ce public et de pouvoir assurer leur mission le plus efficacement possible.

Le personnel représente **40% de l'effectif des stagiaires accueillis** dans un centre.

2) Les jeunes : volontaires à l'insertion (VI)

Les centres EPIDE accueillent les jeunes, garçons et filles, qui répondent aux critères suivants :

- être **volontaire** pour ce programme ;
- avoir entre 18 et 25 ans révolus ;
- être sans qualification professionnelle ni emploi ;
- être en règle avec la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- être médicalement apte à la pratique du sport.
- Les jeunes de **nationalité étrangère** sont admis dans les centres EPIDE au même titre que les jeunes de nationalité française, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi.

Les jeunes perçoivent une allocation de 300 € par mois dont une partie est versée tous les mois et le solde est remis en fin de formation sous forme de prime capitalisée (la prime est versée aux volontaires ayant dépassé deux mois d'ancienneté). Cette part d'allocation capitalisée a pour objectif d'aider les jeunes après leur sortie, tout en les encourageant à suivre le programme jusqu'au bout avec assiduité et implication.

Les admissions des volontaires à l'insertion ont lieu par sessions d'admissions à dates fixes pour l'ensemble des centres. Ainsi, **les recrutements se font tous les 2 mois** (en dehors des 2 mois d'été), à savoir en février, avril, juin, octobre et décembre.



Les jeunes peuvent s'inscrire auprès :

- du bureau ou centre du service national dont ils dépendent ;
- de leur mission locale ;
- de leur agence pour l'emploi locale ;
- de leur maison de l'emploi locale ;
- de leur centre communal d'action sociale ;
- directement sur le site Internet de l'EPIDE : www.epide.fr (rubrique jeunes / inscription).

3) Les perspectives de l'EPIDE

D'ici fin 2012, de nouveaux centres devraient ouvrir leurs portes comme à Lyon-Meyzieu, à Toulouse ou à Sarcelles. D'autres projets d'implantation sont également en cours d'étude.

Sur le plan qualitatif, l'ambition de l'EPIDE est de poursuivre et accentuer son efficacité pour figurer parmi les acteurs majeurs en matière d'insertion sociale et professionnelle, capable de mener à l'emploi une partie des jeunes les plus en difficulté.

II. Le bilan de l'EPIDE en 2010

1) Les résultats d'insertion des jeunes

Les objectifs sont de réaliser l'insertion sociale et professionnelle pour un jeune sur deux.

L'expérience des centres indique que 85 % des jeunes demandent un parcours d'environ un an : la situation de départ aux plans comportemental et scolaire ainsi que la rapidité d'évolution et les exigences de la filière professionnelle choisie déterminent en effet la durée nécessaire du programme.

En 2010, les résultats consolidés de l'établissement pour l'ensemble des promotions à 14 mois d'ancienneté portent sur un effectif de référence de 2370 volontaires, dont 2254 effectivement sortis des centres.

Effectif de Référence	Effectif toujours présent	Effectif sorti des centres			
2370 100%	116 4,9%	2254 95,1%			
		DONT	Sorties positives	Sorties négatives	Départs prématurés (excl./ dém.)
			49%	11%	36%

*Nota Bene : Ce taux de sorties positives de 49% (entrée dans la vie active avec un contrat de travail ou poursuite d'une formation qualifiante) **s'élève à plus de 80%** si on le rapporte aux jeunes sortis des centres et ayant été au bout de leur contrat (en excluant donc les démissions et les exclusions), ce qui montre la qualité du travail réalisé par les équipes chargées de l'insertion professionnelle des volontaires.*

Les filières professionnelles choisies par les jeunes correspondent aux secteurs d'activité en tension. En 2010 :

- **Les métiers dans les services aux entreprises** (en particulier les métiers de la sécurité privée) **et dans les armées/sécurité publique** constituent les deux filières les plus prisées avec 34% des choix.
- **Le BTP, l'hôtellerie/restauration et les services à la personne** viennent ensuite (entre 8 et 14% des projets professionnels pour chacune de ces filières).
- **Transport/logistique/magasinerie et les métiers de l'Industrie** pèsent respectivement 9 et 6% des choix professionnels des volontaires.

2) Les résultats aux examens

La formation civique et comportementale ainsi que la remise à niveau scolaire s'avérant nécessaires pour la mise en œuvre du projet professionnel, il est à noter que le taux de réussite en 2010 :

- au Certificat de Formation Général (CFG, correspond à l'ancien Certificat d'Études) est de 93% ;
- au PSC1 (anciennement AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours) est de 97% ;
- à l'Attestation de Sécurité Routière est de 94% ;
- au code de la route : 58% ;
- au permis de conduire est de 76%.

3) Les partenariats avec les entreprises pour l'insertion des jeunes

Les partenariats noués avec un certain nombre d'entreprises concernent :

- des aides directes sur le plan de la formation : matériel de formation, interventions de formateurs professionnels, délivrance de formations...
- une aide à l'insertion et à l'emploi : présentation de métiers aux jeunes, stages de découverte des métiers en entreprise et offres d'emplois.

Des conventions ont déjà été signées **au niveau national** avec le groupe Colas, la SNCF, Flunch, la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), VedioBis, l'AFT-IFTIM, le groupe VINCI, Avenance Entreprises et 3 filiales du pôle santé du groupe Elior, le groupe Eiffage, le Groupement des Professionnels de Services (MEDEF), Bouygues Construction, Immobilière 3F, Buffalo Grill, Accor Hospitality, CBS Sécurité, l'Association Française de la Relation Client (AFRC), l'Association de la Prévention Routière, l'Association des Restaurateurs de France, GTM, IMS / Entreprendre pour la cité, Metifiot Pneus, Securitas, Manpower, la Fondation Spie Batignolles, CRIT intérim, Pôle emploi, Veolia Environnement...

Par ailleurs, de nombreux partenariats existent entre les centres déjà ouverts et les entreprises implantées **régionalement** à proximité des établissements.

Enfin, de très nombreuses entreprises soutiennent l'action de l'établissement en lui versant une partie de leur taxe d'apprentissage et/ou en développant des actions de mécénat au profit des jeunes.